



Automne 2020 Maison Vaudagne

Centre Aéré

Pour les enfants de 4 ans à 10 ans

Du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2020

Horaires :

08h00 à 09h00	Accueil des enfants
09h00 à 17h30	Déroulement des activités
17h30 à 18h00	Retour des enfants

Semaine « Découverte »

Pour les préadolescents de 10 à 13 ans

Du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2020

Pendant la semaine le groupe partira en camp pour 3 nuits.

Horaires :

08h00 à 9h00	Accueil des jeunes
09h00 à 17h30	Déroulement des activités
17h30 à 18h00	Retour des jeunes

Tarif par Semaine

Centre Aéré & Semaine « Découverte »

Revenu Déterminant Unifié (RDU)	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
Moins de 30'000.-	50.-	90.-	120.-
de 30'001 à 42'000.-	60.-	110.-	150.-
de 42'001 à 54'000.-	75.-	140.-	195.-
de 54'001 à 66'000.-	90.-	170.-	225.-
de 66'001 à 84'000.-	105.-	200.-	270.-
de 84'001 à 102'000.-	130.-	250.-	360.-
de 102'001 à 138'000.-	175.-	340.-	495.-
de 138'001 à 174'000.-	215.-	420.-	615.-
de 174'001 à 210'000.-	250.-	490.-	720.-
Plus de 210'001.-	270.-	530.-	780.-

Inscriptions

Dès le lundi 14 septembre 2020 à 8h sur:

www.maisonvaudagne.ch

Possibilités d'inscription tous les jours
de 14h à 17h45h au 022/719 08 00

Conditions d'Inscriptions

Le nombre de places est limité et la priorité est donnée aux familles domiciliées ou travaillant à Meyrin.

Les enfants de 10 ans révolus peuvent être inscrits soit au Centre Aéré soit aux Semaines "Découvertes".

Une confirmation écrite de l'inscription, des informations générales ainsi qu'une facture vous seront envoyés à partir du 21 septembre 2020.

Nous vous remercions de veiller à ce que vos éventuels paiements en cours avec la Maison Vaudagne soient à jour lors de l'inscription.

Tarif et Paiement

Le paiement des semaines réservées doit se faire à l'échéance indiquée sur la facture.

En cas de difficultés financières, un paiement en plusieurs fois est toujours possible, n'hésitez pas à nous contacter.

Le tarif est fixé par la Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FASe).

Il se calcule sur la base de l'attestation annuelle 2020 du Revenu Déterminant Unifié (RDU*).

Le paiement s'effectue par BVR. Tout paiement au prorata est exclu.

*Le RDU s'obtient auprès du **Centre de Compétences du RDU (CCRDU)** ou sur le site <https://www.ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu/obtenir-mon-attestation-rdu>

Annulation

Toute annulation doit parvenir par écrit (mail) au secrétariat maximum 10 jours ouvrables avant le début de chaque semaine réservée. Sinon le prix de la semaine est dû.

Remboursement en cas de maladie ou accident et uniquement sur présentations d'un certificat médical.